

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME

Dr N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER BROUSSEAU, Editeur Propriétaire.

FRANCE

AUTEL CONTRE AUTEL

La Revue des deux Mondes a publié sur l'enseignement primaire obligatoire et laïque de justes observations de son collaborateur Valbert. Voici quelques-unes de ces observations :

On a banni la religion de l'école, on lui a refusé le droit d'asile ; mais dans le fond on a craint de ne pouvoir se passer d'elle, que son absence ne fût sentie et regrettée, et on a tenu à la remplacer. On a voulu dresser autel contre autel, et l'instituteur a été chargé de donner à ses élèves " l'instruction morale et civique ". Il faut convenir que ces deux adjectifs joints font admirablement ; mais il est bon de se défier des adjectifs, surtout quand ils ne sont pas clairs. " Vos paroles sèment les malheurs ! " répétait un éloquent avocat bordelais à un de ses confrères qui venait d'émettre une définition de droit grosse de conséquences fâcheuses. M. Bréal avait demandé autrefois que l'instituteur prit à tâche de donner à son enseignement un caractère moral, que, sans s'écarter du sujet de sa classe, il mit à profit toute occasion de faire réfléchir les enfants sur leurs obligations et de leur apprendre " qu'il faut remplir ses devoirs si l'on veut être écouté quand on parle de ses droits, respecter les opinions d'autrui pour obtenir le respect de ses propres convictions, préférer la patrie à son parti. "

Rien de mieux, rien de plus praticable. Mais si l'instituteur est tenu d'enseigner *ex professo* un système en règle de morale laïque, sur quoi le fondera-t-il ? Sera-ce sur l'impératif catégorique, sur l'intérêt bien entendu, sur la doctrine du souverain bien, sur la sympathie ou sur l'altruisme ? Et se réclamera-t-il de Kant, de Platon, de Spinoza, de Comte ou de Spencer ? Il enseignera apparemment ce qu'on lui ordonnera d'enseigner, et voilà le gouvernement obligé de faire son choix, d'adopter une doctrine à laquelle il apposera son estampille, de remplacer la religion d'Etat par une philosophie officielle. Que si l'instituteur se contente de prêcher un code, de morale sans le déduire d'aucun principe, cette morale en l'air ne produira pas grand chose. On raconte que les Vénitiens montrant un jour en grande pompe leur trésor de Saint-Marc à un ambassadeur d'Espagne, celui-ci, pour tout compliment, ayant regardé sous la table, leur dit : " Qui non cède la racine : Je ne vois pas ici la racine. " Il en va d'une morale sans principe comme d'une plante sans racine : il est impossible de la faire pousser où que ce soit, même sur le meilleur terrain.

Quant à l'instruction civique, l'inconvénient sera bien plus grave encore. Il est permis de craindre qu'au lieu d'apprendre aux enfants, comme le désire M. Bréal, qu'il faut préférer sa patrie à son parti, on ne leur enseigne tout le contraire, et qu'il ne s'agisse précisément de substituer un catholicisme de parti au vieux catholicisme de l'Eglise, lequel avait du moins l'avantage

d'être toujours le même. Le nouveau changera sans cesse, car libéraux, conservateurs, radicaux, intransigeants, quiconque arrivera au pouvoir s'empressera de le reviser, de le refondre à sa guise, et les instituteurs comme la jeunesse ne sauront plus à quel saint se vouer. Nous en pouvons parler par expérience, les cathéchistes laïques se sont déjà mis à l'œuvre, et les échantillons qu'ils nous ont donnés de leur savoir-faire ne sont pas propres à nous mettre en appétit. L'un de ces manuels a causé quelque tapage ; M. le duc de Broglie en a fait justice au Sénat avec autant d'éloquence que d'esprit. L'auteur est pourtant un homme de grand mérite dans sa partie ; il a seulement le tort d'en sortir. Il nous annonce dans sa préface que, " pour former le jugement et le cœur des jeunes citoyens, il faut savoir tout abandonner, tout, jusqu'aux joies de la libre découverte dans les régions encore inconnues de la science. " Puissent ses amis se réunir tous pour le supplier de retourner bien vite à son laboratoire, et d'y faire coup sur coup trois ou quatre découvertes ! La science, l'école primaire, la France, lui-même, tout le monde s'en trouvera bien, car, malgré lui, sans doute, le petit livre qu'il vient de composer avec la meilleure intention, et qu'il voudrait mettre dans les mains de tous nos enfants, respire le fanatisme et s'ue la haine.

M. Bréal disait excellemment dans l'ouvrage que nous citons tout à l'heure : " Parmi toutes les nations du monde, la France présente le spectacle unique d'un peuple qui a pris son propre passé en aversion. "

Que beaucoup de ses griefs fussent légitimes, qui voudrait le nier ? Mais d'autres que nous ont souffert des mêmes abus sans garder les mêmes ressentiments. On ne peut haïr à un tel point ce que qu'on ignore, et la principale raison d'un état d'esprit si peu naturel, c'est que l'imagination du peuple a gardé le souvenir amplifié des crimes et des misères du temps passé, sans qu'on ait pris soin de lui en rappeler les bienfaits et les grandeurs. L'adversaire le plus décidé de l'ancien régime, pour peu qu'il l'ait étudié, ne peut tout envelopper dans la même réprobation ; l'ignorance seule est capable de ces haines absolues. " Qu'à du penser M. Bréal d'un manuel destiné à prouver à notre jeunesse que la France n'existait pas avant 1789, que tout était haïssable dans l'ancien régime, qu'il n'y avait alors que chaos, barbarie, injustice, abus criants, l'abomination de la désolation ? Les vignettes servent de commentaire au texte ; il en est deux placées à l'opposite l'une de l'autre, qui nous montrent un village d'autrefois, et en face un village d'aujourd'hui. Par un artifice digne du père Patouillet, l'un nous est représenté en hiver et enseveli sous la neige ; l'autre s'épanouit en plein printemps, tout est vert, tout est fleuri, et sûrement le rossignol chante. Faut-il en conclure que l'hiver est un de ces abus que la Révolution a supprimés ? Mieux vaudrait nous ramener à l'Alphabet des sans-culottes.

C'était du vin bleu, mais du vin plus franc. On lisait dans cet alphabet par demandes et par réponses : " Qu'est-ce qu'un brave sans-culottes ? — C'est un brave dont l'âme ne peut être corrompue par l'or des despotes. — Quelles sont les vertus des sans-culottes ? — Toutes. " M. Bert a aussi du goût pour les demandes et les réponses ; il demande à l'enfant, dans un article de son questionnaire : " De quelle époque date l'idée de patrie ? " A quoi l'enfant doit répondre que la patrie a été inventée pendant la Révolution, que Jeanne d'Arc comme l'Hôpital, que Catinat comme Vauban, n'en avaient point ; qu'au surplus, de leur temps, la bravoure était presque aussi inconnue que le patriotisme, qu'il n'y avait alors que des sujets occupés à faire des réverences. Une autre vignette en fait foi. Et voilà ce que M. Bert appelle former le cœur et le jugement de la jeunesse. Mais que répondra-t-elle, cette jeunesse aux collectivistes qui se feront un jeu de lui démontrer que la Révolution n'a supprimé que les moins criants des abus, qu'elle a laissé subsister la tyrannie du capital, l'odieuse inégalité du prolétaire et du rentier, que la société qu'elle a fondée ne vaut guère mieux que l'ancien régime et n'offre, du haut en bas, que chaos, barbarie, injustice, l'abomination de la désolation ?

Le Pape et l'Italie

III

Après avoir démontré, comme on l'a vu dans nos précédentes analyses, qu'un esprit de patriotisme bien entendu devrait conseiller aux Italiens de résoudre la question romaine, et que la situation présente est réellement pleine de périls pour l'Italie, l'auteur de la brochure que nous examinons recherche la solution pratique, par suite de laquelle ces périls pourraient être conjurés, au grand avantage de la religion et de la patrie.

Il dit au paragraphe VI : " Après sa constitution unitaire et les conséquences qui en ont résulté, le gouvernement italien ne peut être considéré par les catholiques que comme le spoliateur du Pape, comme celui qui lui a enlevé l'indépendance en même temps que la souveraineté, comme celui enfin qui n'a pas le pouvoir d'empêcher l'insulte contre le Pape et qui s'en est fait le geôlier en l'obligeant à rester enfermé au Vatican. "

Par contre, s'il rendait spontanément au Pape sa souveraineté, et s'il démontrait par là que la constitution de l'Italie en grand Etat européen, loin de constituer un péril, serait la sauvegarde de l'indépendance de la Papauté, alors l'Italie pourrait être considérée par les catholiques du monde entier comme le plus utile et le plus nécessaire élément pour la sécurité de leurs intérêts religieux. Alors un roi d'Italie pourrait répéter, sans qu'elles fussent l'expression d'une insultante ironie, ces paroles d'une lettre célèbre : *Comme roi catholique, je sens le besoin de me rendre responsable devant l'Europe et devant le*

monde catholique de la sécurité du Saint-Siège.

"... Si l'Italie avait l'énergie d'entrer franchement dans cette voie, il en résulterait que toute menace contre son indépendance, la moindre atteinte à ses légitimes intérêts, même dans les questions étrangères à celle de la Papauté et des intérêts religieux, serait considérée par tous les catholiques comme un péril pour la sécurité et l'indépendance du Pape lui-même. Toutes les forces, toutes les influences, tout le prestige qui émanent de la Papauté seraient considérés comme appartenant aussi, en bonne partie, au patrimoine de force, de prestige et d'influence de la nation italienne... Désirer un pareil résultat, n'est-ce pas faire acte de patriotisme, et du patriotisme le plus pur et le plus intelligent ?... Les incrédules eux-mêmes, s'ils aiment leur patrie, doivent vouloir ce qui peut la rendre forte et respectée. "

Continuant de montrer, au paragraphe VII, la gravité des périls qui menacent l'Italie, qui lui enlèvent toute liberté d'action dans la tutelle de ses intérêts et jusque dans le choix de ses alliances, l'auteur de la brochure insiste sur la nécessité d'une réconciliation entre le Pape et l'Italie, et, par réconciliation, il entend, d'après ce qui a été dit déjà dans la brochure *Il Papa et l'Italia*, savoir : " la combinaison qui, établie d'un commun accord entre le Souverain Pontife et l'Etat italien, doit être nécessairement telle qu'elle donne satisfaction aux besoins respectifs et réels et aux aspirations raisonnables et légitimes. " Puis il ajoute :

" Relativement aux désirs de Léon XIII, il ne saurait y avoir de doute pour ceux qui le jugent d'après ses œuvres... Partout où l'Eglise s'est trouvée en conflit, il a manifesté le désir de la pacification et, pour l'obtenir, il s'est toujours montré disposé à faire les concessions possibles, jusqu'à la dernière limite où l'arrête l'inflexible non possumus. "

" Nul donc ne peut croire raisonnablement qu'il n'agirait pas de la même manière envers l'Italie, le jour où elle se montrerait animée des mêmes sentiments et des mêmes désirs de pacification. "

Les deux obstacles que les hommes politiques italiens, ceux-là, bien entendu, qui ne sont pas animés de la haine sectaire, voient dans ce grand acte de réconciliation, consistent, comme le fait observer l'auteur de la brochure, dans " l'opposition révolutionnaire qui en résulterait de la part des sectes, et dans l'opinion aussi répandue qu'erronée que l'établissement et le maintien à Rome de la capitale de l'Italie est une question de patriotisme. Pour ce qui est du péril d'une intervention étrangère, les hommes politiques italiens ne sauraient se faire illusion ; mais, se croyant incapables, par suite des deux obstacles précités, d'y apporter un remède efficace, il se sont habitués à le considérer comme un péril fatal vis-à-vis duquel ils ne sauraient exercer d'action préventive, et que, peut-être, le sort des armes pourra

seul conjurer temporairement sur quelque champ de bataille. "

L'auteur de la brochure, qui a déjà prouvé, aux premiers paragraphes, comme on l'a vu par nos analyses précédentes, que l'esprit de patriotisme bien entendu devrait être le premier à conseiller une solution équitable de la question romaine, se borne ici à examiner le premier des obstacles allégués :

" Assurément, dit-il, si l'Italie se réconciliait avec la Papauté, la fureur des sectes serait terrible, en voyant échapper la proie qu'ils tiennent dans leurs serres. Mais la prévision du déchaînement de cette fureur est-elle, pour l'Italie monarchique, un motif raisonnable de s'abstenir de la provoquer ? La haine des sectaires visé également l'Eglise et la monarchie. Ils veulent indistinctement la destruction de tout ordre religieux, politique et social... Leurs armes se retourneront inévitablement contre la monarchie, soit qu'elle cesse de ce montrer hostile au Pape, soit qu'elle l'oblige à quitter l'Italie pour un exil forcé ou volontaire. Par conséquent, entre la monarchie et la révolution menacée par les sectes, la lutte est inévitable. Que d'autres disent pour moi s'il est sage de la part de la monarchie de sacrifier aujourd'hui, pour faire plaisir à son adversaire de demain et en présence d'une bataille qui sera pour elle de vie ou de mort, de sacrifier le plus puissant des éléments conservateurs, celui qui seul, peut-être, lui procurerait la victoire. "

Au reste, l'auteur ne se fait pas illusion sur le côté international de la question, et il déclare, au dernier paragraphe, qu'alors même que tout contribuerait à favoriser en Italie la réconciliation désirée, " le résultat final ne pourrait en être obtenu sans une participation active des puissances européennes ; car, tant que la confiance réciproque entre l'Italie et la Papauté n'existe pas d'une manière évidente, il est extrêmement difficile d'en venir directement et sans l'aide d'intermédiaires autorisés à un accord sur une situation nouvelle, qui exigeait de soi tout un travail de préparation. "

L'auteur démontre longuement longuement dans ce dernier paragraphe l'intérêt qu'auraient les puissances à assurer par leur participation des résultats satisfaisants de la réconciliation susdite, et il démontre aussi que cette participation, loin d'être humiliante pour l'Italie, lui assurerait la tranquillité et la paix et la délivrerait des plus redoutables périls.

Les fumeurs d'opium

On lit dans le Courrier des Etats-Unis :

Sait-on qu'il y a, aux Etats-Unis, des milliers de personnes des deux sexes qui sont d'invétérés et d'obstinés fumeurs d'opium ? Depuis longtemps il était question des progrès que cette pernicieuse coutume a faits dans les grandes villes de l'Est et de l'Ouest, mais il a fallu une brochure récemment publiée par le Dr Kane, *opium smoking in America and China*,

pour mettre les faits complètement en lumière. Il paraît qu'aujourd'hui, le nombre des localités qui ne possèdent pas quelque établissement affecté au culte d'opium est très restreint. Dans plusieurs Etats de l'Union, on a jugé nécessaire de faire des lois pour punir les vendeurs d'opium, ainsi que les fumeurs.

On raconte que le premier Américain qui ait fumé à la manière des Chinois était un aventurier de San Francisco ; en 1868, cet homme fréquentait journellement les opium dens du quartier chinois. Son exemple fut d'abord suivi par d'autres aventuriers et par des filles perdues, puis par des gens d'une classe plus relevée. En 1875, une enquête établissait que beaucoup de jeunes gens, des femmes et des jeunes filles appartenant à des familles respectables, visitaient les fumoirs de China Town pour y consommer de l'opium. Une ordonnance municipale prescrivit la fermeture des fumoirs, et on opéra nombre d'arrestations parmi les Chinois ; mais les dens devenus clandestins ne furent pas moins fréquentés, et les rangs des fumeurs d'opium continuèrent à se grossir de nombreuses recrues. De San Francisco, cette coutume gagna Virginia City, dans le Nevada. Une loi y fut promptement dirigée contre les vendeurs et les fumeurs d'opium ; elle allait même jusqu'à punir le fait de porter sur soi de l'opium à fumer. Vaines rigueurs ! La répression échoua à Virginia City comme à San Francisco.

On s'aperçut bientôt que l'usage de l'opium se propagait de la Californie et du Nevada dans la direction de l'Est. Des localités comme Truckee, Carson, Reno et autres, le long du chemin de fer du Pacifique, avaient, elles aussi, leurs dens régulièrement fréquentés par un certain nombre de fumeurs américains. Vers la fin de 1876, le mal avait gagné Chicago, Saint-Louis, la Nouvelle-Orléans, et il s'y propagait avec une grande rapidité. Quelques mois plus tard, trois Américains habitués à consommer journellement de l'opium en implantaient le culte à New-York.

Aujourd'hui, il existe dans la ville un grand nombre de fumoirs, que l'on appelle des joints, et qui sont fréquentés chaque jour par trois ou quatre cents Américains des deux sexes. Les principaux joints sont situés dans Mott, Pell et Park streets, au centre du quartier chinois. Ces rues sont hideusement malpropres et la plupart des maisons sont de vieux cottages en bois, plus ou moins délabrés.

Des enseignes ou des bannières de caractères chinois s'offrent à la vue. Les fumeurs sont d'ordinaire installés dans le sous-sol. Dans l'un de ces établissements, le Dr Kane a trouvé douze Américains, des hommes et des femmes en train de fumer de l'opium. Il y a aussi des blanchisseurs chinois qui accueillent les fumeurs dans leur arrière-boutique. Outre les joints du quartier chinois, il s'en est établi récemment d'autres dans la Seconde et dans la Quatrième avenues, et on en

Feuilleton du COURRIER DU CANADA
17 MAI 1882—No 17

ELIANE

Par MME AUGUSTUS CRAVEN.

(Suite)

En revanche, il prie et courbe le front sans affectation, comme sans respect humain, pendant la messe qui suit la bénédiction nuptiale.

Quant à Blanche, elle est prosternée, et son charmant visage est inondé de larmes.

Elle ne relève la tête que lorsque la messe est finie et que son époux l'attend.

Elle essuie alors ses yeux, et son sourire reparait.

Yves lui donne le bras, et tout le monde se dirige vers la sacristie, où l'on doit féliciter les mariés, selon un usage dont on pourrait dire, comme Hamlet de celui des détonations qui accompagnent les rasades du roi son oncle. " qu'il y avait plus de convenance à l'enfreindre qu'à l'observer, " son effet habituel étant d'amener une confusion indescriptible et un oubli momentané, mais complet, de la sainteté du lieu où l'on se trouve.

Cet effet se produisait, cette fois plus que jamais, et les assistants plus nombreux qu'à l'ordinaire se poussaient, se pressaient et se culbutaient sur les pas de ceux qui suivaient immédiatement le nouveau couple.

Eliane, qui ne savait pas ce qui allait se passer et qui ne s'attendait pas à ce mouvement précipité de la foule, ne s'était point pressée de quitter la place qu'elle était venue tardivement occuper, et où sa robe gris de lin et son chapeau rose, et plus encore sa taille gracieuse et ses nobles traits avaient à son insu, donné plus d'une distraction à ses voisins.

Demeurant ainsi immobile, elle vit passer devant elle : Blanche d'abord, appuyée sur le bras de son époux, puis la marquise, donnant le sien au vieux duc de Longvilliers, proche parent de son gendre, puis Raynald, conduisant une vieille dame, qui était la duchesse de Longvilliers.

Ils étaient suivis d'une jeune fille, remarquable par l'élégance de sa toilette, la vivacité de ses yeux noirs, la longueur des boucles qui s'échappaient d'un petit chapeau blanc placé au sommet de sa tête, et tombaient sur une robe rose, qui dessinait très exactement le contour d'une fort belle taille.

Après eux venait la baronne de Crécy, vêtue d'un costume dont la couleur rouge semblait un peu ar-

dente pour la saison, mais qui la désignait cependant, selon son intention, comme l'une des personnes les plus importantes de la noce.

Convertes d'ailleurs de toutes les dentelles et de tous les diamants qu'il est permis de porter le matin sans franchir tout à fait les limites du bon goût, elle rayonnait d'une joie sans mélange, car elle se sentait définitivement admise dans cette élite de la société parisienne, dont malgré le nom qu'elle portait, elle n'avait jamais réussi jusqu'alors à faire partie.

Le cortège nuptial défila ainsi tout entier sous les yeux d'Eliane, et elle ne songeait pas encore à broncher, lorsqu'un personnage qui lui était totalement inconnu, mais qui, bien que placé assez loin d'elle, avait plus d'une fois dirigé ses regards de son côté, se rapprocha tout d'un coup, en renversant avec fracas les chaises qui occupaient l'espace qui les séparait, et lui offrit son bras.

Eliane l'accepta d'abord avec quelque surprise, puis avec reconnaissance, car elle s'apercevait que pour suivre maintenant sa tante et rejoindre les mariés, il fallait traverser une foule compacte.

" Vous auriez dû suivre immédiatement Mme de Liminges, mademoiselle.

Je m'applaudis, du reste, que vous n'en ayez rien fait, puisque cela

me procure l'occasion de vous être utile. "

Eliane répondit par un simple signe de tête à cette entrée en matière, pendant laquelle son protecteur inconnu écartait vigoureusement quelques curieux qui les empêchaient de rejoindre la longue file des invités.

" Pardon, monsieur... Permettez-moi de passer. Pardon... permettez, madame. Mademoiselle, n'ayez pas peur. Voilà, voilà... Enfin, nous y sommes... Surtout ne laissez plus plus maintenant personne se placer devant vous... "

Ces gens-là n'ont pas le droit d'être là... "

Quelle cohue en vérité, c'est scandaleux !... et on parle comme sur la place publique !... "

A toutes ces exclamations et injonctions, Eliane ne répondait pas. Elle avançait avec peine, aidée par le bras sur lequel elle s'appuyait, mais sans comprendre encore où on la conduisait.

Enfin, elle se hasarda à le demander.

" Où allons nous ? Mais là, mademoiselle, là en face de vous, dans la sacristie dont vous voyez d'ici la porte. "

Nous y pénétrons à notre tour, lorsque les cent cinquante personnes, qui sont encore devant nous, auront

cent cinquante fois de plus félicité le comte et la comtesse de Monléon de leur heureuse union. "

Eliane se tut ; mais, après avoir encore poursuivi péniblement, pendant quelques instants, cette marche difficile, elle s'arrêta tout à coup.

" Mais, au bout du compte, dit-elle, pourquoi me donnerais-je tant de peine pour rejoindre Blanche en ce moment, puisqu'ils vont tous rentrer ? "

Je le verrai bien mieux à la maison, au retour, que dans cette foule. —Préférez-vous attendre ici, mademoiselle ?... dans un coin de l'église, où je viendrais vous chercher lorsqu'il serait temps de partir ?... —Oh ! oui, je l'aime beaucoup mieux ; je vous remercie, monsieur, " dit Eliane.

Et quittant le bras de celui qui l'avait aidée avec tant d'efforts à conserver sa place, elle sortit vivement de la foule, et avisant une chaise placée près d'un pilier dans un coin où l'église était déserte, elle alla s'y agenouiller.

Son compagnon inconnu la suivit, et ne la quitta que lorsqu'il se fut bien assuré de la place qu'elle avait choisie.

" Je vais maintenant me replonger dans le torrent et tâcher de parvenir jusqu'à Mme de Liminges. "

Veuillez en attendant ne pas bouger d'ici.

—Non, monsieur. Si ma tante me cherche, vous voudrez bien, n'est-ce pas, lui dire où je me trouve.

—Soyez sans inquiétude.

—En vérité, monsieur, je ne sais comment vous remercier.

—Vous n'avez pas de remerciements à me faire ; je suis heureux qu'il m'ait été permis de vous escorter, et je le serai également de revenir vous chercher. "

Eliane, pour être sûre de le reconnaître, jeta sur lui un regard un peu plus attentif : il n'était ni bien ni mal ; il avait une barbe blonde et l'air de bonne compagnie.

Elle le suivit des yeux un instant, puis elle le perdit de vue et ne pensa plus à lui.

Laissée ainsi seule dans ce coin solitaire, Eliane appuya son front sur ses deux mains jointes et éprouva une sensation de grand soulagement...

Elle avait une facilité naturelle et singulière à quitter le monde extérieur, et à ramener ses pensées vers celui où elle vivait seule avec elle-même et avec Dieu.

En un instant, elle se trouva hors de tout le bruit et de tout le mouvement dont elle venait d'être entourée, et elle respira.

(A suivre.)

cite un dans la 28e rue, tenu par une femme américaine et ses deux filles. Il est aussi question de clubs américains formés spécialement dans le but de faciliter à leurs membres l'usage de l'opium.

En résumé, une coutume qui n'était d'abord pratiquée que par des gens peu respectables et dans des localités peu attrayantes, tend maintenant à se propager presque au grand jour dans des quartiers exclusivement habités par des Américains de la classe aisée. Il y a là un indice dont la signification est suffisamment apparente.

A l'appui des observations du Dr Kane, les statistiques douanières du gouvernement des Etats-Unis établissent que, depuis 1876, bien que la population d'origine chinoise n'ait pas augmenté, l'importation annuelle de l'opium à fumer s'est élevée de 53 000 livres à 77 000 livres. La consommation moyenne d'un fumeur d'opium étant d'environ quatre livres par an, le chiffre de l'importation correspond à un total de 20 000 fumeurs, sur lequel il y a un tiers au moins d'Américains des deux sexes.

SOMMAIRE

- France. Le Pape et l'Italie. Les fumeurs d'opium. FOLLETON: — Eliane. (A suivre). La bonne nouvelle du chemin de fer de Québec au Lac St-Jean. Chemin de fer de Québec au Lac St-Jean. Assemblée Législative. Exposé budgétaire. Europe. Petites nouvelles. Ventes par le shérif (voir 4e page).

ANNONCES NOUVELLES

- Pour le Saguenay—A Gaboury Vins, liqueurs, etc.—Fortier et Weippert. L. Jobin, statuaire. Changement de domicile.—Gingras et Langlois. Le Dr Garneau. Marchandises nouvelles—Béland, Garneau & Cie.

CANADA QUEBEC, 17 MAI 1882

La bonne nouvelle du chemin de fer de Québec au Lac St-Jean

Nous publions plus bas deux lettres que Sir John A. Macdonald, Premier ministre, et Sir Hector L. Langevin ont adressées à M. Ernest Cimon, M. P. pour Chicoutimi, pour le féliciter du subsides qu'il a obtenu du gouvernement fédéral en faveur du chemin de fer du Lac St-Jean. Les électeurs du Lac St-Jean devront être reconnaissants de ce que M. Ernest Cimon a fait pour eux.

L'année dernière, quand M. Ernest Cimon a parlé de ce chemin de fer, en chambre, Sir Hector L. Langevin a dit: "M. l'Orateur, la question du Lac St-Jean n'est pas une question nouvelle; il y a déjà longtemps qu'elle s'agit, et je ne suis pas étonné que l'actif député de Chicoutimi (M. Cimon) ait pris cette question spécialement sous sa protection. Je suis convaincu qu'une question de ce genre ne pouvait être mise entre des mains plus habiles que celles de l'honorable député (M. Cimon). Si jamais cette question a chance de réussir—et j'espère qu'elle l'aura, si ce chemin doit un jour se continuer jusqu'au Lac St-Jean, je suis convaincu que le député de Chicoutimi (M. Cimon) aura contribué beaucoup au succès de l'entreprise....."

"Voici maintenant ces deux lettres: Ottawa, 15 mai 1882. A Ernest Cimon, Ecr. M. P. "Mon cher Cimon, "Vous voyez que nous allons réussir à faire voter un subsides en faveur du chemin de fer du Lac St-Jean. Vous avez par là la récompense du travail, de l'activité et des longs et persévérants efforts que vous avez déployés pour le succès de la cause de ce chemin de fer, qui va rendre tant de services à votre comté. "Votre dévoué "JOHN A. MACDONALD." Ottawa, 15 mai 1882. A Ernest Cimon, Ecr. M. P. "Mon cher M. Cimon, "J'espère que vous êtes satisfait de la manière dont le gouvernement fédéral vient de résoudre la question du chemin de fer du Lac St-Jean. Le subsides que nous lui accordons va, je

"n'en doute pas, assurer sa construction. J'en suis d'autant plus content que vous vous êtes occupé davantage de cette question. Vous devez être joyeux et fier de voir que vos efforts en faveur de cette voie si importante de communication sont enfin couronnés de succès. Ce chemin va assurer l'établissement et l'avenir du Saguenay. Nos compatriotes vont pouvoir s'y établir et y rester. La valeur des terres va nécessairement augmenter en vue de la certitude de la construction de ce chemin. Je suis convaincu que vos électeurs vous en sauront gré, et que si vous désirez de nouveau les représenter en Parlement, il ne vous feront pas défaut.

Tout à vous, "HECTOR L. LANGEVIN."

Chemin de fer de Québec au Lac St-Jean

Les résolutions accordant un subsides au chemin de fer du Lac St-Jean ont été adoptées lundi soir dans la Chambre des Communes, à Ottawa. Voici le résumé des remarques que M. Ernest Cimon, M. P. pour Chicoutimi, a faites lors de la discussion de ces résolutions:

A M. l'Orateur. "Comme je dois partir demain, cette chambre me permettra de dire alors quelques mots pour remercier le gouvernement du subsides qu'il vient d'accorder au chemin de fer de Québec au Lac St-Jean. Je vous avouerai que je suis tout à fait étonné de voir l'honorable chef de l'opposition, M. Blake, s'opposer à cela, sous le futile prétexte que c'est un chemin de fer local. Mais, en s'opposant à ce subsides, le chef de l'opposition, M. Blake, ne fait qu'agir comme son parti a fait quand il était au pouvoir. Vous vous rappelez que pendant les cinq années que le parti libéral réformiste a été au pouvoir, tous les ans j'ai demandé un aide pour le chemin de fer de Québec au Lac St-Jean; mais tous les ans, le gouvernement libéral a répondu par un refus énergique.

"Mais ça ne m'a pas découragé: j'ai parlé sans cesse en faveur du chemin de fer du Lac St-Jean. La première fois que j'en ai parlé on a ri du Lac St-Jean, comme d'un pays de glace et inhospitalier; mais j'ai persisté, et à force de parler, la question est devenue populaire dans la chambre, et c'est une satisfaction pour moi, aujourd'hui, de voir les députés d'Ontario et des provinces maritimes et de Montréal prendre intérêt au développement du lac St-Jean, et parler en sa faveur. Ma voix n'est plus seule à se faire entendre ici en faveur du Lac St-Jean; et c'est un beau triomphe pour moi! Mais l'honorable chef de l'opposition, M. Blake, me surprend encore à un autre point de vue: il s'oppose au subsides en faveur du Lac St-Jean, parce que, dit-il, il n'y a aucune information devant la chambre pour faire connaître ce que sera ce chemin. Comment donc? le chef de l'opposition, M. Blake, ignore-t-il qu'il y a deux ans, à ma demande, le ministre des chemins de fer a donné instruction à un de ses ingénieurs de visiter la ligne du chemin, et de faire un rapport complet, et ce rapport, à ma demande, a été mis devant la chambre à la dernière session, et imprimé avec les autres documents de la session.

"Et le chef de l'opposition, M. Blake, un homme si savant, un homme qui se renferme du matin au soir dans sa chambre, entouré de documents publiés pour étudier et pouvoir discuter les affaires publiques, comment se fait-il qu'il n'a pu mettre les yeux sur ce rapport si important concernant le chemin de fer de Québec au Lac St-Jean, comment se fait-il qu'il ne l'a pas lu, lui qui se targue de tout savoir! Ah! cela nous montre le cas que le chef de l'opposition, M. Blake, fait de la Province de Québec, ce qu'elle deviendrait s'il arrivait au pouvoir. Oui, si le chef de l'opposition, M. Blake, s'était donné la peine de lire ce rapport si important, il aurait vu que la construction du chemin de fer de Québec au Lac St-Jean est d'un intérêt non pas local, mais général, que le chemin de fer, une fois construit, ouvrira à la colonisation un territoire immense, fertile, capable de contenir et de nourrir des centaines de milliers d'âmes. Oui, M. l'Orateur, pendant les cinq ans que les libéraux ont été au pouvoir, ils ont refusé d'aider au chemin de fer de Québec au Lac St-Jean. Mais quand le présent gouvernement, le gouvernement conservateur, est arrivé au pouvoir, j'ai de nouveau agité la question, de suite mes amis au pouvoir ont compris l'importance du Lac St-Jean, ils ont demandé à un de leurs ingénieurs de leur faire un rapport sur ce projet de chemin de fer. Le rapport a été fait et produit, le gouvernement l'a étudié avec soin.

L'année dernière, j'ai porté la parole longuement dans cette chambre, en faveur du chemin de fer, faisant connaître l'étendue du territoire du Lac St-Jean, la fertilité du sol, ses ressources, son développement rapide, son grand avenir, l'intérêt du gouvernement fédéral d'aider à la construction de ce chemin de fer. L'honorable Ministre des Travaux Publics,

"n'en doute pas, assurer sa construction. J'en suis d'autant plus content que vous vous êtes occupé davantage de cette question. Vous devez être joyeux et fier de voir que vos efforts en faveur de cette voie si importante de communication sont enfin couronnés de succès. Ce chemin va assurer l'établissement et l'avenir du Saguenay. Nos compatriotes vont pouvoir s'y établir et y rester. La valeur des terres va nécessairement augmenter en vue de la certitude de la construction de ce chemin. Je suis convaincu que vos électeurs vous en sauront gré, et que si vous désirez de nouveau les représenter en Parlement, il ne vous feront pas défaut.

Sir Hector Langevin, le chef du Bas Canada, m'a répondu par des paroles pleines d'espérances; il m'a dit de continuer de travailler en faveur de ce chemin, de venir de nouveau à la charge cette année, que j'aurais une chance.—Le député de Québec, M. Laurier, tout en parlant en faveur du chemin, n'avait pas confiance dans ce que disait Sir Hector L. Langevin, et prétendait que j'aurais à renouveler ma demande encore bien des années avant de réussir. Mais moi, j'avais confiance.

Nous ne sommes pas comme les libéraux, nous avons confiance dans nos chefs, nous les savons animés de l'amour du pays. Ma confiance n'a pas été déçue; je savais ce que Sir Hector L. Langevin m'avait dit, il ne manque pas à sa parole. Je suis revenu à charge cette session-ci; ça a pris du temps, mais enfin nous avons eu ce subsides tant désiré. J'en remercie Sir Hector L. Langevin en partie, j'en remercie l'honorable ministre des chemins de fer Sir Charles Tupper, j'en remercie le gouvernement, et je me réjouis de l'avoir appuyé comme je l'ai fait.

Assemblée législative

16 mai 1882.

L'honorable M. Paquet met devant la Chambre:

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en date du 22 juin 1881 demandant: Copie des documents concernant les arrangements faits par le gouvernement avec M. Maurois, au sujet d'un pouvoir d'eau connu sous le nom de "chute minée," par le lot No 27 du 1er rang du township de Suffolk, comté d'Ottawa, à la suite desquels M. Maurois a fait tous les préparatifs et dépenses nécessaires pour construire un moulin sur le dit pouvoir d'eau et les raisons pour lesquelles ces arrangements ont été mis de côté, et en faveur de qui?

Aussi réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, en date du 9 mai 1882, demandant: copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents concernant la destitution de M. Rivard, comme inspecteur du revenu, pour le district de Joliette.

Le bill concernant le subsides accordé à la compagnie de sucre de betteraves de la province de Québec, et le bonus à être payé sur ce subsides, pour la production de la betterave, est considéré en comité, amendé, rapporté,—rapport à recevoir demain. Sur motion de l'honorable M. Lynch.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour détacher les paroisses de St-Faustin et de St-Jovite, situées dans le comté d'Argenteuil, et les annexer au comté de Terrebonne, pour les fins électorales, judiciaires, d'enregistrement et autres fins quelconques, est déchargé.

Ordonné, Que, comme ce bill tombe sous l'opération de la section 80 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, il soit renvoyé à un comité spécial, composé des honorables Messieurs Lynch, Robertson, Irvine et Chapleau, et de Messieurs Owens, Duhamel, Thornton, Spencer, Frégeau, Cameron, Picard, Poupore et Sawyer.

Et que la 45e et la 51e règle de cette Chambre soient suspendues en qu'elles concernent le dit bill. L'honorable M. Würtele, propose que la chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

A six heures M. l'Orateur laisse le fauteuil. Sur motion de l'honorable M. Mercier.

Résolu, Qu'une conférence avec le Conseil Législatif est désirable afin de lui communiquer les raisons qui ont induit cette chambre à ne pas concourir dans les amendements faits par leurs Honneurs au bill intitulé: "Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal." et que les honorables MM. Mercier, Lynch, Garneau, Robertson, Marchand et Beaubien, et Messieurs Martel, Poulin, LeCavalier, se rendent au Conseil Législatif et demandent la conférence. L'honorable M. Mercier, propose que la chambre suspende ses délibérations, pour permettre au comité de demander une conférence au sujet des amendements faits par leurs Honneurs au bill intitulé: "Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal." et que les honorables MM. Mercier, Lynch, Garneau, Robertson, Marchand et Beaubien, et Messieurs Martel, Poulin, LeCavalier, se rendent au Conseil Législatif et demandent la conférence. L'honorable M. Mercier, propose que la chambre suspende ses délibérations, pour permettre au comité de demander une conférence au sujet des amendements faits par leurs Honneurs au bill intitulé: "Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal." et que les honorables MM. Mercier, Lynch, Garneau, Robertson, Marchand et Beaubien, et Messieurs Martel, Poulin, LeCavalier, se rendent au Conseil Législatif et demandent la conférence.

Et des débats s'élevant, l'honorable M. Mercier propose que les débats soient ajournés à demain, ce qui est adopté sur division.

Il est reçu un message du Conseil Législatif, priant l'Assemblée Législative de lui renvoyer le Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Huntingdon, Québec," afin de lui permettre de reconsidérer les amendements qu'il a faits à ce bill.

Aussi un message du Conseil législatif, informant l'Assemblée législative qu'il a passé le Bill intitulé: "Acte pour amender les divers actes

relatifs à la corporation de la ville de Sorol, avec certains amendements auxquels il demande le concours de cette chambre. (Sur motion de M. Leduc les amendements sont lus deux fois et adoptés.)

Et les bills suivants, sans amendements: Bill intitulé: "Acte pour autoriser Jean Baptiste Roy et autres, de la paroisse de St-François, district de Montmagny, à ériger un pont sur la rivière du sud, en la dite paroisse et pour d'autres fins."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer, "La compagnie du pont de Drummondville."

Bill intitulé: "Acte pour définir la position et l'étendue de certains rangs du canton de Tring."

Bill intitulé: "Acte concernant les sociétés et établissements de fabrication de beurre ou de fromage."

Bill intitulé: "Acte pour amender les actes concernant la vente et l'administration des terres publiques."

Et bill intitulé: "Acte pour amender les actes concernant le notariat." Sur motion de l'honorable M. Chapleau.

Résolu, Que le message du Conseil Législatif, au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer du comté de Huntingdon, Québec," ne soit pris en considération que demain.

Il est reçu un message du Conseil Législatif, informant l'Assemblée Législative, qu'il a passé le bill intitulé: "Acte pour abolir la qualification foncière des députés à l'Assemblée Législative," avec certain amendement auquel il demande le concours de cette chambre. (Sur motion de M. Gagnon, le dit amendement est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. l'Orateur, en vertu des dispositions de l'acte 31 Vict., chap. 4 des statuts de la province de Québec, appelle M. LeCavalier, député pour la division électorale de Jacques-Cartier, pour le remplacer temporairement au fauteuil.

Après quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

La Chambre reprend les débats sur la motion de l'honorable M. Würtele pour que la Chambre se forme maintenant de nouveau en comité des subsides.

Et la question étant mise aux voix, est adoptée sur division.

La Chambre se forme alors en comité.

En comité, les résolutions suivantes sont adoptées.

LÉGISLATION.

Table with 2 columns: Description and Amount. Conseil Législatif, indemnité additionnelle aux membres. 7,200 00. Assemblée Législative, do... 19,500 00. Pour dépenses contingentes n'exécédant pas \$3,000 00 pour la codification. 25,000 00.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Table with 2 columns: Description and Amount. Administration de la Justice. 10,000 00. Bureau de police de Québec et Montréal. 10,000 00. Ecoles de réforme et prisons de réforme de Montréal et Sherbrooke. 4,050 00.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Table with 2 columns: Description and Amount. Dépôts de livres, cartes, globes, etc. 1,854 00.

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

Table with 2 columns: Description and Amount. Prisons des femmes, Montréal. 1,950 00.

INSTITUTIONS DE CHARITÉ.

Table with 2 columns: Description and Amount. Asile d'aliénés. 9,675 00. Ecoles d'industrie. 600 00. Dispensaire de Montréal. 320 00.

CHARGES SUR LE REVENU.

Table with 2 columns: Description and Amount. Service d'enregistrement par le département des terres de la couronne. 6,960 00. Dépenses générales. 13,440 00. Entretien. 5,000 00.

Et la chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit. Mercredi, 17 mai 1882.

Rapport à recevoir, et il est permis au comité de siéger de nouveau aujourd'hui. Et alors la Chambre s'ajourne.

Exposé budgétaire

Discours de l'honorable M. Würtele, trésorier de la Province.

Monsieur le Président, En conformité aux dispositions de la 54e section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui forme la partie écrite de notre constitution, je vous présente le message de son Honneur le Lieutenant Gouverneur, recommandant à cette Chambre les estimés supplémentaires pour les besoins de la présente année fiscale; et aussi les estimés pour les dépenses de l'année fiscale qui commencera le 1er juillet prochain.

Avant de proposer que vous laissiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides, je dois exposer à cette Chambre l'état financier de la province, lui demander d'approuver et de voter les sommes nécessaires pour compléter l'exercice actuel, et pour les besoins de l'exercice prochain; et enfin lui faire connaître de quelle manière le gouvernement se propose de pourvoir aux moyens.

J'espère pouvoir vous faire mon exposé budgétaire d'une manière lu-

cide, sans vous infliger un trop long discours. J'entre donc immédiatement en matière.

Les quatorze années d'exercice depuis la confédération des provinces jusqu'au 30 juin dernier ont produit en recettes une somme de \$29,580,334.45, et pendant la même période les dépenses ont atteint le chiffre de \$30,295,440.41, excédant ainsi les recettes de \$715,105.96. Il reste encore à s'écouler six semaines de l'exercice actuel, et il m'est en conséquence impossible de préciser le montant des recettes et dépenses de la présente année fiscale, mais il est facile de prévoir d'une manière approximative le résultat des opérations fiscales de l'année. Grâce au paiement de la somme de \$554,146.83, par laquelle la cité de Montréal a soldé son emprunt municipal, j'estime que nous aurons cette année un surplus d'environ \$50,000.00. En déduisant ce surplus du déficit des quatorze exercices antérieurs, nous aurons, le 30 juin prochain, un déficit, non de l'année, mais comme résultat des exercices des quinze années depuis la Confédération, de \$665,105.96.

Pendant ces quinze années nous avons dépensé pour la construction ou l'achat de bâtiments les sommes suivantes:

Table with 2 columns: Description and Amount. Départements public. \$502,259 00. Ecole normale Jacques-Cartier. 138,348 02. Bureaux à Montréal. 16,000 00. Total: \$656,607 02.

Sur les prêts faits par le gouvernement, il reste encore dû les sommes suivantes:

Table with 2 columns: Description and Amount. Pont Dorches. \$15,000 00. Asile de Beauport. 19,000 00. Asile Saint Jean de Dieu. 51,000 00. Total: \$85,000 00. Formant un total de \$741,607.02. Cette somme excède le déficit de \$76,501.06.

Depuis le premier juillet 1874, la province a payé sur les recettes ordinaires une somme de \$4,148,417.62 pour intérêts et amortissement, sur les emprunts.

Ces deux faits, le paiement de \$741,607.02 pour construction et prêts et celui de \$4,148,417.72 pour intérêt et amortissement, exonèrent les gouvernements conservateurs qui ont dirigé cette province avec une seule interruption de vingt mois depuis le commencement de la Confédération, des accusations d'extravagance dans l'administration publique qu'il est à la mode chez quelques-uns de porter contre eux.

L'esprit de progrès qui, nonobstant ce qu'en disent certains détracteurs, existe dans cette province comme dans les autres parties du Canada, a porté cette législature d'abord à subventionner des compagnies de chemins de fer, d'une manière libérale, et ensuite à faire entreprendre par le gouvernement de la province la construction du chemin de fer du Nord. Pour cela il a fallu avoir recours à quatre emprunts, qui ont donné avec \$32,686.21 provenant de la vente des matériaux, un produit net de \$18,562.34. Nous avons payé jusqu'à ce jour, pour la construction du chemin de fer provincial une somme de \$22,584,830.38, et subventions \$2,410,441.54 faisant ensemble \$14,945,261.92. En déduisant de cette dernière somme le produit des quatre emprunts, formant l'actif du fonds consolidé des chemins de fer, nous trouvons un excédant en dépense de \$382,915.58. A ce déficit du fonds consolidé des chemins de fer, il faut ajouter la somme de \$199,737.30 due pour la balance d'achats de certains terrains, et \$100,000 pour solder les réclamations pour des travaux de construction sur le chemin provincial, complétées avant la vente. Ces deux sommes forment un montant de \$299,737.30, et portent le déficit du fonds consolidé des chemins de fer à \$682,652.88.

Je n'ajoute pas au déficit de ce fonds la somme de \$220,000, montant de l'estimé pour les travaux d'achèvement de la rue Saint-André, du prolongement de la voie du chemin de fer jusqu'à l'eau profonde, sur le bassin de la princesse Louise, et du déplacement de la voie sur la rue du Prince Edouard, car le paiement de cette somme n'incombait pas au gouvernement. S'il est pris des arrangements avec la cité de Québec, cette somme sera payée au moyen d'une partie de sa souscription, et, s'il n'en est pas pris, elle restera à la charge de la compagnie du chemin de fer du Nord.

Le déficit du fonds consolidé du Revenu de \$665,105.96, ajouté au déficit du fonds consolidé des chemins de fer de \$682,652.88, formera à l'expiration de l'année fiscale actuelle une dette flottante de \$1,347,758.84.

De cette somme \$1,048,021.54 sont représentées par des emprunts temporaires et par un dépôt de \$539,202.53 fait par la compagnie du chemin de fer Central, et la somme de \$299,737.30, représente des réclamations. Le dépôt fait par la compagnie Québec Central est remboursable avec intérêt à 5 pour cent par paiements semi-annuels de \$67,646.67, mais il faudra pourvoir sans retard

au paiement de la balance de la dette flottante. Il reste sur les subsides votés par la Législature à différents chemins de fer une balance que ces compagnies n'ont pas encore acquies le droit de réclamer, de \$1,507,597.45. Il faudra pourvoir au paiement d'au moins un millions à compte de cette somme dans un temps plus ou moins rapproché.

La dette flottante de \$1,347,758.84 forme avec la balance des subsides des chemins de fer, un grand total de \$2,855,356.39. Que nous reste-t-il à faire pour faire face à la somme de \$8,355,356.39 que la Province est appelée à payer sous peu sur ce total, ainsi qu'à toute somme qui pourrait éventuellement être accordée à messieurs McGreevy et MacDonal par la sentence des arbitres chargés d'examiner leurs réclamations, et aussi pour fournir la somme de \$300,000.00 requise pour l'achèvement des ministères et des chambres? Ce sont des obligations auxquelles la province ne peut se soustraire et il serait contraire à tout principe de saine administration d'accumuler une dette flottante aussi considérable.

Il est impossible de songer à opérer des réductions dans les différentes branches du service civil sans nuire considérablement à notre système économique, et du reste nous ne saurions par des opérations, nécessairement lentes, satisfaire à des besoins immédiats. Quoique notre province soit très peu taxée, quoique le gouvernement supporte une partie des dépenses de la justice qui pèsent dans les autres provinces sur les municipalités, je n'aviserai pas une augmentation de taxes qui exigeraient de telles proportions. Du reste, il ne serait pas juste de faire peser complètement sur la génération présente une charge dont tout le bénéfice sera pour les générations futures. Nous avons assez fait de sacrifices pour notre époque et notre devoir maintenant, c'est de reculer autant que possible la date d'engagements financiers qui dépassent la limite de nos ressources fiscales actuelles et quoique j'aurai à mentionner bientôt un projet pour la création d'un nouveau système de licences, ce plan n'opérera que dans un cadre très limité et d'une manière imperceptible. Je propose qu'il soit créé des obligations ou débiteures au montant de \$3,000,000 qui devront être émises et négociées selon que les besoins de la province l'exigeront, et selon que l'occasion de les placer se présentera. Les besoins immédiats se montent à la somme de \$917,646.67 qui se décomposent comme suit: emprunts temporaires, \$600,000; paiement semi-annuel au chemin de fer Québec Central, \$67,646.67; réclamations pour travaux du chemin de fer, \$100,000 et construction des ministères et des chambres, \$150,000. Il faudra donc émettre et placer des obligations ou débiteures pour un million aussitôt que possible. Les institutions financières depuis que j'ai l'honneur d'occuper le poste de trésorier provincial, se sont montrées, comme avant, très bien disposées à faciliter les opérations financières du gouvernement. En attendant le placement de cette émission d'un million, il me sera donc possible de renouveler les emprunts temporaires actuels, et d'en effectuer d'autres.

Il y a des capitaux suffisants dans la province pour nous permettre de placer cet emprunt sur nos propres marchés. Ce procédé sera avantageux tant au public qu'au gouvernement lui-même. Il fournira aux personnes ayant des capitaux un placement sûr, et retiendra dans le pays les sommes considérables qui autrement, en paiement des intérêts, passeraient tous les ans à l'étranger; et il intéressera ceux qui deviendront porteurs de ces obligations ou débiteures à la bonne administration des affaires du pays.

Le gouvernement de son côté, fera des économies sur les frais de placement et d'administration.

Les obligations ou débiteures seront émises pour des montants de \$500 chacune et produiront des intérêts à 5 %, payables semi-annuellement le 1er janvier et le 1er juillet. Le gouvernement aura la faculté de payer ces obligations ou débiteures en tout temps après l'expiration de trente années, à partir du 1er juillet prochain. Elles seront nominatives, et devront être enregistrées dans des livres tenus à cet effet dans des endroits qui seront prescrits; mais l'enregistrement de toute obligation ou débenture pourra être transféré d'un endroit à un autre. Le paiement des intérêts sur chaque obligation ou débenture se fera à l'endroit de son enregistrement.

(A suivre)

EUROPE ANGLETERRE. Londres, 16 mai 1882.—6000 Suédois et Norvégiens viennent de passer à Hull, pour émigrer en Amérique. Une pension de 400 livres est allouée à la veuve de M. Burke. La chambre des communes discute

chaudemment la politique du gouvernement en Irlande.

AUTRICHE. Vienne, 16 mai.—M. Jauner, directeur du théâtre Ring, convaincu de négligence à propos de l'incendie, a été condamné à 4 mois d'arrestation; MM. Géring et Nitsche ont été condamnés respectivement à 4 et à 8 mois de prison; tous les trois devront payer 6000 florins aux familles des victimes.

Le révérend M. Martin (Raphaël-Maxime), décédé à la Longue-Pointe, diocèse de Montréal était membre de la société d'une messe, section provinciale.

C. A. MAROIS, Ptre, Assistant-secrétaire. Archevêché de Québec, 17 mai 1882.

Petites nouvelles

CALENDRIER.— Québec, mercredi 17 mai 1882. Le jour de la Lune. Il y a eu nouvelle lune le mercredi 17 mai, à 2 heures 56 minutes du matin.

Le jour dure 48 heures 8 minutes, et la nuit 9 heures 52 minutes; le Soleil se lève à 4 heures 24 minutes, passe au méridien à 11 heures 56 minutes, et se couche à 7 heures 30 minutes; à midi, sa hauteur au-dessus de l'horizon de Québec est de 62 degrés et 6 dixièmes.

La Lune s'est levée aujourd'hui à 4 heures 30 minutes du matin, et se couche à 8 heures 10 minutes du soir.

PERSONNEL.—M. C. A. Scott, ancien assistant-surintendant du chemin de fer du Nord, est parti avec sa famille hier matin par le train Express de l'Intercolonial pour Halifax où il va occuper une position importante comme Gérant d'une compagnie minière de Montréal.

AGRICULTURE.— Les cultivateurs se plaignent du manque de pluie. Messieurs L.-B. Renaud et Cie disent qu'ils ont vendu ce printemps une quantité considérable de blé de semence, à peu près trois fois plus que les années précédentes. Ceci prouve que la culture du blé fait des progrès dans le district de Québec.

OPPOSITION.— Il est question d'une concurrence à la compagnie du Richelieu sur la ligne de Québec, par la compagnie de navigation du Saint-Laurent.

MYX-ŒYE.— La maladie des chevaux connue sous ce nom a fait son apparition ici, et Guay, tanneur, de la rue Saint-Valier a perdu un cheval de valeur.

L'INTERCOLONIAL.— Les revenus du chemin de fer Intercolonial, pendant le mois de mars, se sont élevés à \$199,469 ce qui donne une augmentation de \$34,419, si l'on compare ces revenus à ceux du mois correspondant de l'année dernière.

L'augmentation, pendant les neuf mois de cette année, a été \$76,493, et pendant les neuf mois de l'exercice en cours expirés en mars de près de \$200,000.

Les revenus du mois de mars, cette année, se répartissent comme suit: fret, \$146,976; voyageurs, etc.; \$52,493.

UN TÉMOIGNAGE QUI PROUVE.— En fait de témoignages donnés en faveur de l'huile Saint-Jacob, il n'en est pas de plus évident que celui venant de S. A. Bonham, juriconsulte bien connu à Philadelphie. Il y a deux semaines, dit-il, j'ai été attaqué de ce rhumatisme que les médecins appellent le rhumatisme musculaire; il me tenait surtout la jambe droite dont la partie au-dessous du genou était si enflée que je pouvais même me tenir debout.

J'avais vu depuis déjà longtemps dans les journaux les annonces de l'huile St-Jacob; j'en envoyai chercher immédiatement chez le pharmacien et je commençai à en faire usage. Le mal disparut comme par enchantement et en quelques jours j'étais tout à fait bien.

REPOS ET CONFORT POUR LES MALADES. LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères! Mères! Mères!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade— cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

LES FEUX D'IER.— L'incendie à Lévis dont nous avons parlé hier a eu lieu à Hadlow Cove, en haut de la gare du Grand Tronc comme nous l'avons dit. Les maisons de MM. Veilleux, Blouin et Deslauriers, ont été réduites en cendre, ainsi qu'un grand hangar. Les pompiers de Lévis ont été promptement rendus sur les lieux et ont fini par avoir raison des flammes.

AD MOUNTAIN HILL HOUSE.— Québec, 17 mai 1882.—MM. J. Doyle, Frampton; Alphonse Gingras, St-Jean Port Joli; Frs Pelchat, St-Alexandre; Paul Aug. Choquette, Alb. Fiset et P. L. Dahame, Montmagny; Jos. Beaulieu, Cacoua; G. B. Décarry et P. Tremblay, Lachine; Aimé Jeannot, St-Marc; Joseph Alph. Brunet, C. S. Mathieu et A. H. Geary, Montréal; Z. Turcotte, Pierreville; Lé Côté, Wisconsin; J. Jonston, Ste-Genève.

PILULES DE HOLLOWAY.— Indigestion et maladies du foie. Si la digestion ne se fait pas régulièrement, il doit nécessairement en résulter de graves incon-

venients pour tout le système. Les pilules de Holloway remédient à cela en stimulant l'appétit et en donnant plus de force à l'estomac. Les pilules de Holloway préviennent la dyspepsie qui est la grande cause de tant de santé mauvaises, et assurent à ceux qui en font usage la vigueur et le bien-être en général.

NOUVELLES DES TROIS-RIVIÈRES.— Samedi soir le vapeur Montréal, de la compagnie du Richelieu, est arrivé à son quai deux heures plus tard que d'habitude, par suite d'une collision, vis-à-vis Sorel, avec le vapeur Abénaqui, dont le devant a été presque coupé par l'arrière du Montréal au moment où ce dernier, avant de prendre le large, est obligé de reculer durant quelques instants.

Les passagers de l'Abénaqui en ont été quitte pour la peur.

Le sergent Cohen, de la batterie A. de Québec, est descendu à l'hôtel St-James, vendredi dernier.

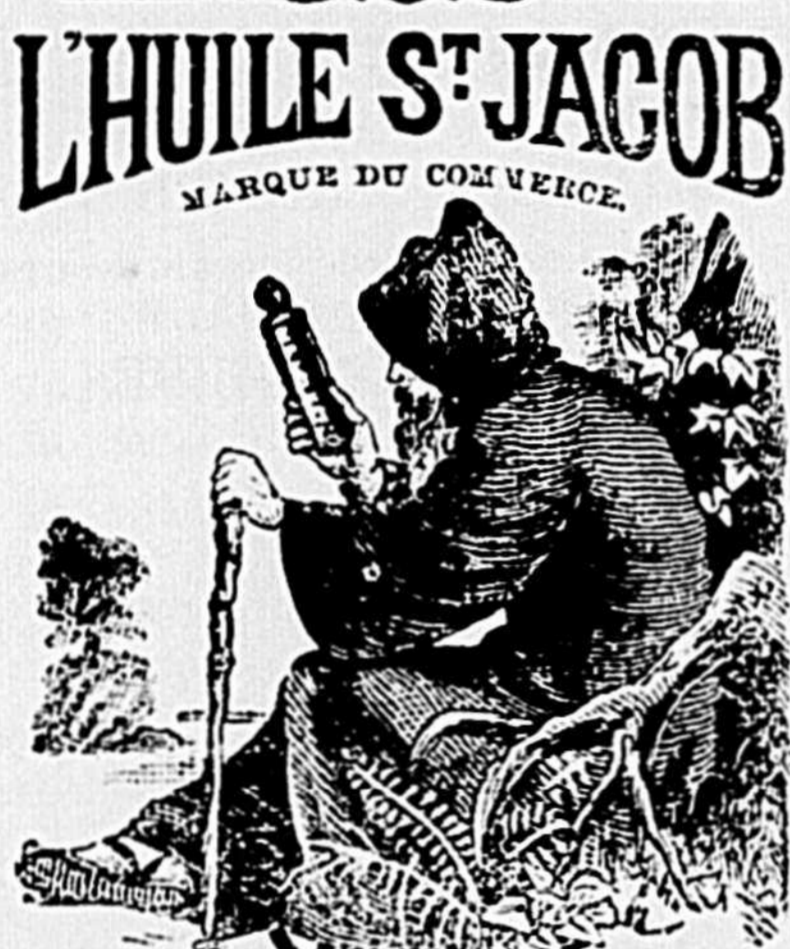
Le sergent Cohen est actuellement l'hôte des Messieurs du Séminaire, où il doit diriger dans l'art militaire les élèves de cette institution. (Concorde.)

ENTREPRENANT.— Au mois de mars dernier, dit le Quotidien, M. Damasse Caron, riche marchand de la Rivière du Loup, a fait l'acquisition de 671 acres de terre, à Saint-Norbert, Manitoba, pour la jolie somme de \$19,000. Deux cents acres seront immédiatement mis en culture.

M. Caron a aussi acheté pour mettre sur cette immense étendue de terre trente sept bêtes à cornes, six paires de chevaux de travail huit, cents minots de grains de semence; le tout pour une valeur de \$2,000.

Notre entreprenant compatriote compte réaliser des bénéfices considérables et nous espérons qu'il réussira.

COUR DU RECORDER, 17 mai 1882.— Joseph Sasseville, ivre, 1 mois; Edouard Chrétien, convaincu d'avoir tiré une pierre le 6 mai, entre 11 heures et minuit et d'avoir cassé une vitre dans la maison de Gabriel Bélanger, au Palais, 2 mois; Antoine Fiset, pour avoir jeté des cailloux sur John Cannon est acquitté, la preuve étant contradictoire.



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciaticque, l'Ango, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Étourdissement, l'Inflammation du Cœur, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux. Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positive du mérite que cette médecine réclame. Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Médecines.

A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A. Québec, 20 septembre 1881—1 an

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères! Mères! Mères!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade— cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

LE DR GARNEAU, No 44, RUE DE L'ÉGLISE, ST-ROCH. Québec, 8 avril 1882—1m. 506

NOUVEAUTES ! NOUVEAUTES ! BELAND, GARNEAU & CIE., N. 146, RUE ST-JEAN, VIS-A-VIS LE MARCHÉ MONTCALM, [Près de la Porte St-Jean]

NOUS avons le plaisir d'annoncer à nos pratiques et au public en général, que notre assortiment de marchandises du printemps est maintenant au complet. D'après notre nouveau SYSTÈME d'affaires, consistant à ne vendre que pour ARGENT COMPTANT, nous pouvons rivaliser avec n'importe quelle maison de commerce de ce genre, et nos prix défient toute compétition.

SPÉCIALITÉS.— Tapis CANADIEN, FRANÇAIS et ANGLAIS. Tout habillement fait à ordre par un TAILLEUR de première CLASSE. GANTS DE KID, PERRIN FRÈRES. SOIE et SATIN Noirs et de Couleur. ETOFFES à ROBES. Indienne de tous les patrons les plus nouveaux. Nous attirons tout spécialement l'attention du public sur nos CACHEMIRES noirs comme étant d'une valeur exceptionnelle. Nous sollicitons une visite avant d'aller ailleurs.

Béland, Garneau & Cie., 146, RUE ST-JEAN (vis-à-vis le marché Montcalm). Québec, 11 avril 1882.

Vins, Liqueurs, Cigares, Epicerie, Etc., Etc., En Gros et en Detail. FORTIER & WEIPPERT,

INFORMENT leurs amis et le public en général, qu'ils continuent le commerce d'Epicerie, Vins et Liqueurs, au magasin qu'ils occupent jusqu'au mois de mai, rue du Palais, MM. GINGRAS & LANGLOIS, dont ils étaient commis. Ils sollicitent respectueusement une part de patronage qu'ils s'efforceront de mériter par leur activité, leur courtoisie, et la qualité de leurs effets. Les commandes s'ont remplies avec exactitude.

L. R. W. FORTIER. A. F. WEIPPERT. Québec, 9 mai 1882—1m. 515

A vendre.

La belle résidence de feu Dame Veuve Wexler, à peu de distance de Charlesbourg, avec jardin langard, fontaine. Le tout en bon ordre et à des conditions faciles. S'adresser à L. P. SIROIS, Notaire, 21, Rue Couillard. Québec, 13 mai 1882—Gr. 520

TAPIS! TAPIS!! TAPIS!!!

NOUS attirons l'attention des personnes qui garnissent des maisons, sur les marchandises suivantes que nous recommandons comme les meilleures et les plus à bas prix qui se soient jamais importées ici.

Tapis Axminster, Tapis Brussels, Tapis Tapisseries, Tapis Écossais, Tapis Hollandais, Tapis de Picelles, Tapis d'Escaliers, Tapis de corde de Napier, Tapis de Coco. Rugs, Nattes, etc.

Toile cirée pour Tables. Les meilleurs Prelaris Anglais et Linoleum, (de toutes largeurs jusqu'à 8 vgs).

Etoffes à Rideaux, EN GRANDE VARIÉTÉ!

300 pds Rideaux de Points, depuis 95c jusqu'à \$22.00 la pr. Toile pour Garde-Soleil, (de toute largeur et de toute couleur). Aussi une caisse de par-tessus imperméables pour Messieurs que nous vendons très bon marché pour l'air.

Behan Brothers.



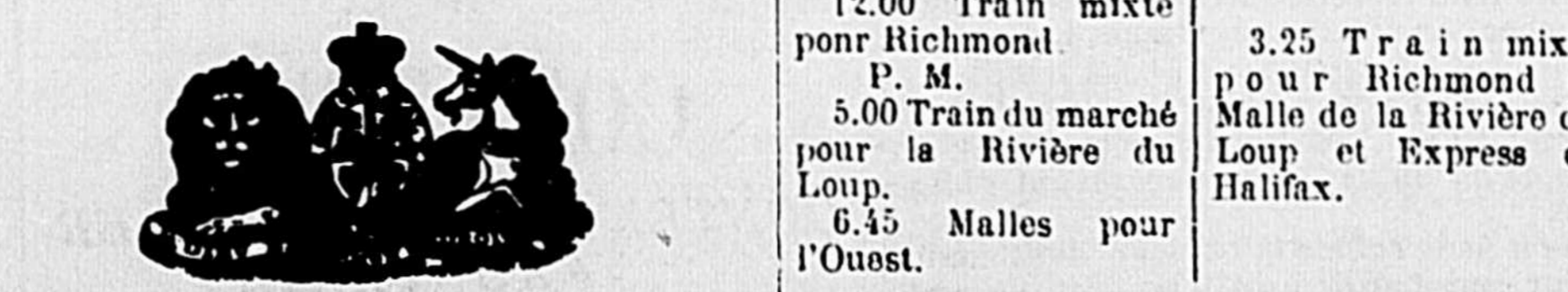
Le vapeur "Saguenay", Capt. M. LECOURS,

LAISSERA le quai St-André, VENDREDI, le 19 MAI, à 7 30 A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! et arrivera à la Baie St-Paul, Ha!-aux-Coudres, Les Eboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadoussac et l'Anse St-Jean en allant et revenant. Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie, quai St-André. A. GABOURY, secrétaire. Québec, 16 mai 1882.

Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, s'ront reçues à ce bureau jusqu'à JEUDI, le 1er JUIN prochain inclusivement, pour la construction et la pose de Crêtes en Fer, Etc., pour les toits du nouvel édifice des Départements publics, à Québec. Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau tous les jours entre 10 HEURES A. M. et 4 HEURES P. M. Les soumissions devront être endossées: « Soumission pour crêtes ». Le dépôt ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, (Signé) E. GAGNON, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 15 mai 1882. N. B.— Pas de reproduction sans un ordre par écrit. Québec, 15 mai 1882—15f. 522



Traverse du Grand-Tronc. Le 24 courant, le steamer de la Traverse quittera QUÉBEC. STATION DE LEVIS.

A. M. 7.15 Express pour Halifax et train mixte pour Richmond. 8.45 Malle pour la Rivière du Loup. 12.00 Train mixte pour Richmond. P. M. 5.00 Train du marché pour la Rivière du Loup. 6.45 Malles pour l'Ouest. Il y aura des voyages intermédiaires pour le fret. Québec, 22 avril 1882. 66

Auguste C. Hamel, M. D., MEDECIN-CHIRURGIEN, 5, RUE HERBERT, REMPARTS, QUÉBEC. Québec, 15 mai 1882—3f. 523

BAZAR AU PROFIT DE L'Eglise de la Congrégation, a St-Roch SOUS LE PATRONAGE DE M. L'ABBÉ F.-X. GOSSELIN, Curé de St-Roch.

L'INCENDIE du faubourg St-Jean ayant interrompu le bazar de la Congrégation des hommes, à St-Roch, avec la bienveillante permission de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, on ouvrira un bazar le 22 mai, à la salle Jacques Cartier, afin de disposer des objets restés de celui de l'an dernier. Les personnes qui voudraient avoir l'insigne charité d'y ajouter de nouveaux objets sont priées de les remettre aux Dames ci-dessous mentionnées.

Une grande soirée musicale, entremêlée de tableaux vivants, couronnera le bazar le 1er juin. M. Léon Dessane, organisateur de la congrégation, a bien voulu se charger de la partie musicale, et madame C. Vincelotte des tableaux vivants.

TABLE DU ROSAIRE VIVANT, UNION STE-ANNE: Mesdames C. R. Michaud, F. Moffat, P. X. Dion, P. Falardeau et F. X. Lepage.

TABLE DU SACRÉ-CŒUR: Mesdames J. E. Latulippe et Etienne Gauvin. TABLE DES CONGRÉGANISTES: Mesdames O. Migner, N. Consigny et J. Lavoie.

TABLE DU SAINT-CŒUR DE MARIE: Mesdames Jos. Laberge, A. Pelchat, F. X. Pelchat et A. C. Goulet. TABLE ST-JOSEPH: Mesdames Jos. Tourangeau, E. Jacot et P. Brunet.

TABLE DES RAFAÏCHISSEMENTS: Mesdames C. Brochu, W. Davis, J. E. Martineau, E. Renaud, Léon Aré, Alexis Rthéaume et M. Blouin. Par ordre, F. E. JUNEAU, Secrétaire de la Congrégation des hommes. Québec, 11 mai 1882—8f. 473

BAZAR EN FAVEUR DE L'Asile du Bon Pasteur, SOUS LE PATRONAGE DE Sa Grandeur Mgr E. A. Taschereau, Archevêque de Québec.

A 2 HEURES P. M., LUNDI, le 12 JUIN prochain, s'ouvrira dans la salle Victoria, le bazar dont le produit est destiné à venir en aide au dit Asile du Bon Pasteur de Québec. Les personnes qui seraient disposées à faire quelque don en faveur de cette institution de charité, sont priées de vouloir bien le faire parvenir aux Dames directrices du bazar, dont les noms suivent:

- Madame L. A. CANNON, J. A. GREEN, A. J. DUBESNAY, ARTHUR HOBITAILLE, JOS. VANDRY, LS BILODEAU, ACHILLE P. CARON, HS PETERS, JOS TOURANGEAU, LÉON ARÉ, ABDON COTÉ, THEODORE TREMBLAY. Mademoiselle MUNN. Mesdames A. B. ROUTHIER, P. DEBLOIS, NAP BALZARETTI, J. SHEIHYN et E. BEAUNE. Président à la table des rafraichissements. Québec, 11 mai 1882. 437

J & W REID FABRIQUANTS DE PAPIER A LA PAPETERIE DE LORETTE FABRIQUENT

le feutre pour toiture, lambrisage et pour mettre sous les tapis. Aussi boîtes à alimettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois. MM. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries. Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier, de métaux, et de fournitures pour la marine, etc., etc. On paye le plus haut prix pour toute sorte de toile, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux. Québec, 11 septembre 1880. A

LE CHAPEAU NOUVEAU GENRE! "THE ISTHMAIN" EN COULEURS ASSORTIES, Pour un négligé.

Aussi Un assortiment considérable et varié de Chapeaux en feutre et en soie les plus à la mode, à des prix qui conviennent à tout le monde. Quelques Pardessus en tweed imperméable à l'eau très fins et Parapluies de soie. Escompte de 5 0/10 sur tous les achats au comptant.

JAMES G. PATERSON 27, RUE BUADE. Québec, 5 mai 1882. 1062

Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, QUÉBEC, 5 MAI 1882. AVIS PUBLIC.

LA BANQUE paiera à son Bureau, le et après le 1er JUIN prochain, Un Dividende de 4 0/10 sur le montant du capital versé pour les six mois expirant le 31 MAI prochain. L'Assemblée annuelle des actionnaires de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, aura lieu LUNDI le 19 JUIN prochain, à son bureau de la Haute Ville, à 7 HEURES et demie du soir, pour recevoir le rapport annuel des directeurs, pour l'élection d'un nouveau bureau de direction et pour ratifier la convention intervenue entre la Banque Nationale et la Caisse d'Economie N.-D. de Québec, concernant la bâtisse de La Caisse à la Basse-Ville et le transport de ce bureau de celui de la Haute Ville de Québec. Par ordre, F. R. A. VEZINA, Secr.-Trés. Québec, 5 mai 1882—2m25ps. 612

Cave Bordelaise.

NOUS avons l'honneur de porter à la connaissance de notre nombreuse et sympathique clientèle que nous avons transféré et considérablement agrandi nos stocks des Magasins de la Haute-Ville, rue St-Jean, ET DE LA BASSE-VILLE, RUE ST-PIERRE A L'ANCIEN POSTE DE COMMERCE DE MM. THIBAudeau, Frère & Cie., SITUÉ COIN DES RUES ST-PIERRE ET SOUS-LE-FORT.

Pour notre commerce de gros, demi gros et détail. Le détail se recommande de lui-même par la finesse de la qualité des produits et le bon marché; important nous-mêmes directement des pays de production. L'installation de nos caves à vins et spiritueux les plus belles de Québec ne laissent rien à désirer pour la conservation et la bonification des vins. Comme spécialité, nous vous signalons tout particulièrement: nos Fromages étrangers, nos Clarets et Sauternes, nos Champagnes et Brandy, nos Cigares de la Havane, et en général tous les produits Culinaires Français les plus estimés. Inutile de vous dire que les plus grands soins et l'exactitude seront apportés à toute commande pour n'importe quelle partie du pays. C'est avec reconnaissance que nous remercions nos nombreux clients pour le patronage qu'ils nous ont donné jusqu'à ce jour et duquel nous ne démentirons pas.

Toussaint & Frère, COIN DES RUES ST-PIERRE ET SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE, QUÉBEC. Québec, 10 mai 1882—Gr. 517

CHANGEMENT DE DOMICILE! Gingras & Langlois

Informent leurs nombreuses pratiques, qu'ils ont loué le spacieux magasin occupé jusqu'à ce jour par M. Adam Waters, rue St-Jean, ce qui leur permettra d'agrandir encore leur commerce d'Epicerie, Vins et Liqueur. Leurs importations, qui ont toujours été considérables et de nature à faire face à toutes les demandes, seront augmentées d'autant et leur mériteront de nouveau l'encouragement si cordial que chacun s'est empressé de leur accorder. Ils profitent de la circonstance pour remercier sincèrement leurs pratiques et leurs acheteurs en général, et pour solliciter la continuation des faveurs qu'on leur a accordées jusqu'à présent.

GINGRAS & LANGLOIS, 27 et 31 rue St-Jean. Québec, 6 mai 1882. 513

Ornements domestiques.

NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. MART L, de l'ANCIENNE LORETTE, qui s'occupe de l'entretien de jeunes arbres destinés à orner les devantures des maisons. M. MARTEL, désire surtout attirer l'attention de ceux qui aimeraient à planter des arbres devant leurs résidences, qu'il peut fournir des ORMES MAGNIFIQUES à très bon marché. Québec, 10 mai 1882. 516

L. JOBIN, Statuaire,

INFORME les MM. du clergé et les communautaires religieux, qu'il a ouvert un magasin de statues en bois, en plâtre, en carton-pierre, peintes et décorées sur commande, dans le style européen. ET AUSSI DES STATUES EN BOIS PLOMBÉS POUR EXTÉRIEUR, De toute grandeur et dimension!!! No 41, rue St-Jean, Haute-Ville, QUÉBEC. Québec, 9 mai 1882. 388

Déménagement

Le soussigné désire annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il a transporté son établissement ci-devant No 14, Rue Laval, au No 28, Rue Ste-Famille, Haute-Ville. Le soussigné profite de cette occasion pour remercier ses pratiques de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et espère qu'elles voudront bien lui accorder leur patronage comme par le passé. ED. LAROCHELLE, 28, Rue Ste-Famille, Haute-Ville. Québec, 17 mai 1882—3m. 484

ATTENTION!! La maison Renaud & Cie,

Ayant pris la décision d'abandonner totalement le commerce de Verreries et Faïences dispendieuses, vendra à grande réduction l'assortiment qui lui reste en Verrerie coupée, telle que Carafes, Verres à vin, Champagne, Etc., Etc., Etc. Ainsi qu'en Porcelaine française et anglaise, telle que Services à dîner, Services à déjeuner, Services à thé. AUX MARCHANDS nous offrons la faïence ordinaire à très bas prix, ainsi que Terrines en ferblanc, Bols à lait, Huile Astrale, Huile ordinaire, Etc. RENAUD et CIE., 24, RUE ST-PAUL. Québec, 22 avril 1882. 342

Feutre à Tapis!

EN magasin, un lot de feutre pour mettre sous les tapis. Au plus bas prix possible. J. W. REID, rue Saint-Paul. Québec, 29 avril 1882. A

Ventes par le Shérif

MAI

Jean-Baptiste Métyer alias Johnny... Jean-Baptiste Métyer alias Johnny...

—La Corporation des cantons unis de Stoneham et Tevesbury; contre William Berryman.

—Germaine M. Cossitt et Newton Cossitt, contre Claude Lemieux.

—Catherine Landers; contre James Colchran.

—Dame Marie-Anne-Emilie Primau, veuve de feu Jean-Elie Gingras, et Charles-Edouard-Alphonse Langlois; contre Marie Boulanger.

—Jean-Baptiste Pouliot; contre Pierre Roy dit Desjardins.

—Weston Hunt; contre G. Erastus Humphrey.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

—James Thompson et John James Codville; contre Alexis Pelletier et Lucien Martin.

Chemins de Fer



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1882-ARRANGEMENTS D'HIVER-1882

LE 21 et après LUNDI, 21 NOVEMBRE, les trains marcheront comme suit les dimanches exceptés.

Table with columns: Train, Direction, Time. Lists various train services between Montreal and Quebec.

Les trains pour Halifax et St. Jean se rendent à leur destination le dimanche tandis que ceux partant d'Halifax et de St. Jean demeurent à Campbelltown.

—D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Québec, 18 novembre 1881.



CHEMIN DE FER Québec et du Lac St-Jean

A PARTIR du 3 novembre, les trains pour le fret et les passagers circuleront comme suit (les dimanches exceptés).

Allant au Nord.

Allant au Sud.

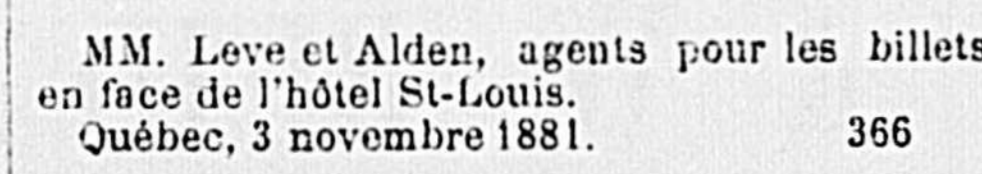
Arrêt à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Scieries de Connolly, St-Gabriel, St-Joseph, lac Sergent, Bourg-Louis, et St-Catherine.

Le fret est reçu et les billets sont vendus à la station du chemin de fer Q. M. O. & O., au Palais.

J. G. SCOTT, Secrétaire.

MM. Leve et Alden, agents pour les billets, en face de l'hôtel St-Louis.

Québec, 3 novembre 1881.



CHEMIN DE FER Q. M. O. & O. CHANGEMENT D'HEURES.

A PARTIR DE LUNDI, 2 JANVIER 1882, Les trains circuleront comme suit :

Table with columns: MIXTE, MALLE, EXPRES. Lists train schedules for Q. M. O. & O.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa.

Tous les trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit.

Les Trains voyagent entre Montréal et Ottawa correspondamment avec les Trains voyagent entre Montréal et Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la station du Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hochelaga.

BUREAU GENERAL, 13, PLACE D'ARMES

BUREAU DES BILLETS :

13, Place d'Armes, MONTREAL.

202, Rue St. Jacques, Québec.

Vis à vis l'Hôtel St. Louis, Québec.

L. A. SENECA, Surintendant Général.

Québec, 4 janvier 1882.

\$10 A \$1,000 DEPOSEES dans les STOCKS WALL STREET, conduisent à la fortune tous les mois.

Livres envoyés gratuitement expliquant tous, chèque, Adresser BAXTER & CIE., Banquiers 17, Rue Wall, New-York.

Québec, 7 octobre 1881.

362

Vapeurs Océaniques



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1882-ARRANGEMENT D'ETE-1882

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent les compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et dont ont été effectués les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Table with columns: VAISSEAUX, TONNAGE, COMMANDANTS. Lists various ships and their captains.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traverse s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service DE LA MALLE DE LIVERPOOL, Partant de LIVERPOOL chaque JEUDI, et Québec chaque SAMEDI, arrêtant à Louche Foyle pour prendre à bord et débarquer les passagers et les malles qui vont en Irlande ou en Ecosse, ou qui en viennent.

De Québec :

Table with columns: POLYNESIAN, PERUVIAN, CIRASSIAN, NOVA SCOTIAN, PARISIAN, SARMATIAN, POLYNESIAN. Lists ship names and departure times.

Prix du passage de Québec :

Table with columns: Cabine, Suivant les accommodements, Cabine secondaire, Entrepont. Lists prices for different cabin classes.

Les vapeurs du service de la malle de Liverpool, Queenstown, Saint-Jean, Halifax et Baltimore, doivent effectuer leur départ comme suit :

De Halifax :

Table with columns: PHOENICIAN, HIBERNIAN, PRUSSIAN, HANOVERIAN, MANITOBIAN. Lists ship names and departure times.

Prix du passage entre Halifax et Saint-Jean :

Table with columns: Cabine, Cabine secondaire, Entrepont. Lists prices for different cabin classes.

Les vapeurs du service de GLASGOW ET QUEBEC, doivent partir de Québec pour Glasgow :

Table with columns: BUENOS AYREAN, LUCERNE, GREYHOUND, HANOVERIAN, MANITOBIAN. Lists ship names and departure times.

Il y a dans chaque vaisseau un chirurgien expérimenté.

On ne peut retenir des chambres si on ne paie d'avance.

Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest.

Un vapeur avec les malles et les passagers pour les Steamers de la Malle de Liverpool laissera le quai Napoléon, chaque SAMEDI matin, à NEUF heures précises.

Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE, Agents.

Québec, 6 mai 1882.

Ligne de Steamers DE LA Méditerranée et New-York !!

ES STEAMERS DE CETTE LIGNE SONT :

EGADI, SOLUNTO, PELORO, VINCENZO FLORIO, WASHINGTON,

de 2500 à 4000 tonneaux, construits en fer, avec compartiments, et toutes les améliorations modernes pour le confort et la sûreté. Plusieurs autres steamers d'un tonnage plus fort sont en construction.

Les arrangements et confort pour les passagers sont tout ce que l'on peut désirer et sur quelques vaisseaux SUPERBE. La table ne peut pas être surpassée. La route est de NEW-YORK :

Gibraltar, Malles, Gènes, Naples, Messine, Palerme et au retour DE PALERME DIRECTEMENT à New-York, touchant simplement à GIBRALTAR.

La route suivie se trouvant à près de 500 milles au Sud de celle suivie par les steamers qui touchent au Havre, cette ligne Italienne est généralement favorisée par de beaux temps.

Les passagers pour l'Italie par cette ligne de steamers, évitent les transports empuvés par chemin de fer qui étaient auparavant obligés de faire.

Les prix pour cabine et passage avec confort supérieur sont de \$75 à \$120 suivant les ports. Il y aura une grande excursion à Rome dans le mois de juin 1882.

Il y a un médecin et une garde-malade sur chaque steamer.

Pour plus amples informations s'adresser à L. W. MORRIS, Brodway, New-York.

Québec, 7 septembre 1881—lan.

R. MORGAN, Marchand de musique,

Désire appeler l'attention du public sur un assortiment d'articles récemment reçus, (six caisses) où ceux qui désirent acheter un cadeau pour un ami pourront choisir, à un prix modéré. Cet assortiment est trop considérable pour qu'il soit possible d'en faire ici l'énumération, mais on se bornera à mentionner deux livres qui seront bien accueillis et formeront un magnifique complément aux œuvres musicales de la famille, savoir : Chansons de la France, contenant 60 des plus belles romances françaises, etc., avec accompagnements complets de piano-forte et accessoires. Prix : en brochure, \$1.50; richement relié en toile bleue et dorée, \$1.50. Les Chansons populaires du Canada, volume magnifique relié dans le même genre que le précédent, sont aux mêmes prix.

Des exemplaires seront envoyés par la poste franco sur la réception du prix spécifié. Une visite est respectueusement sollicitée.

R. MORGAN, Marchand de musique, 8, rue La Fabrique, Québec, 25 février 1882.



Kendall's Spavin Cure.

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'ampoules.

LISEZ LES PREUVES CI-JOINTES :

Hamilton, Mo., 14 Juin 1881. B. J. KENDALL & CIE. Messieurs,

La présente note est pour certifier que j'ai fait usage du Kendall's Spavin Cure et que je l'ai trouvé tel qu'il était recommandé et m'a mérité des succès, qu'un vétérinaire habile a examiné l'animal dernièrement, et a pu trouver trace de l'épavin ni de l'endrait où il était situé. M. Schermerhorn s'est depuis procuré un exemplaire du Traité du Dr Kendall sur le Cheval et ses maladies, qu'il a lu avec intérêt et dont il se départirait pour aucun prix, s'il ne pouvait s'en procurer un autre exemplaire. Voilà ce que vaut l'annonce de bon articles.

De bonne heure l'été dernier, Messieurs B. J. Kendall & Cie, d'Enosburgh Falls, N.Y., ont passé un contrat avec les éditeurs du Press pour la publication, pendant une année, d'une annonce d'une demi-colonne, établissant les mérites du Kendall's Spavin Cure. En même temps, nous avons fait l'acquisition, de cette société, d'une certaine quantité de livres intitulés : "Traité du Cheval sur le Cheval et ses Maladies, que nous donnons aujourd'hui en prime à ceux des abonnés du Press qui paient d'avance.

A peu près au temps que l'annonce parut pour la première fois dans ce journal, M. P. G. SCHERMERHORN, qui réside près de Colliers, avait un cheval atteint d'épavin. Il lut l'annonce, et se décida à essayer l'efficacité du remède, bien que ses amis se moquaient de sa crédulité. Il acheta une bouteille du Kendall's Spavin Cure, et commença à en faire usage sur le cheval suivant l'ordonnance. Il nous a informés cette semaine que ce remède a opéré une guérison si complète, qu'un vétérinaire habile a examiné l'animal dernièrement, et a pu trouver trace de l'épavin ni de l'endrait où il était situé. M. Schermerhorn s'est depuis procuré un exemplaire du Traité du Dr Kendall sur le Cheval et ses maladies, qu'il a lu avec intérêt et dont il se départirait pour aucun prix, s'il ne pouvait s'en procurer un autre exemplaire. Voilà ce que vaut l'annonce de bon articles.

D'UN EMINENT MEDECIN. Washingtonville, Ohio, 17 Juin 1880.

Dr. B. J. KENDALL & Cie, Messieurs :—Après avoir lu l'annonce que vous avez publiée dans le Turf, Field and Farm du Kendall's Spavin Cure, ayant un cheval de course de valeur, qui a été épaviné pendant dix-huit mois, par suite d'un épavin, je vous en ai demandé par l'express une bouteille, qui a fait disparaître toute boiterie et toute tumeur, ainsi qu'un gros sours qu'avait un autre cheval, et les deux chevaux sont aujourd'hui aussi sains que des poutains. La bouteille m'a valu cent dollars.

Respectueusement, H. A. BERTOLETTI, M. D.

"KENDALL'S SPAVIN CURE." Frémont, Ohio, 25 janvier 1881.

Dr. B. J. Kendall & Cie. Messieurs.—Je crois qu'il est de mon devoir de vous offrir mes remerciements pour le bénéfice et le profit que j'ai retiré de l'usage de votre inimitable et célèbre "Kendall's Spavin Cure." Mon cousin et moi avions un magnifique étalon, valant \$1,000, qui avait un très mauvais épavin, et que quatre chirurgiens-vétérinaires éminents avaient déclaré inguérissable, et fini pour toujours. En dernier ressort, je consultai à mon cousin d'essayer une bouteille de "Kendall's Spavin Cure." Il eut un effet merveilleux ; la troisième bouteille l'a guéri, et le cheval est maintenant aussi bien que jamais. Le Dr. Dick, l'éminent chirurgien-vétérinaire d'Edinburgh, était mon oncle, et je prends un grand intérêt dans le succès de sa profession.

Sincèrement, JAMES A WILSON, Ingénieur Civil.

KENDALL'S SPAVIN CURE. SUR LA CHAIR HUMAINE

Il a été employé dans des milliers de cas sur la chair humaine, avec un succès toujours si merveilleux, que nous sommes certains qu'il est le meilleur liniment découvert jusqu'à ce jour. Il a la force pour pénétrer où n'ont pu atteindre d'autres remèdes, et guérir les maux les plus difficiles, sans causer jamais aucune éruption ou autre altération de la peau, ni produire aucune douleur.

Prix \$1.00 la bouteille, ou six bouteilles pour \$5.00. Tous les Pharmaciens l'ont en mains, ou pourront vous le procurer; ou bien il sera encore envoyé à n'importe quelle adresse sur réception du prix par les propriétaires Dr. B. J. KENDALL & CIE, Enosburgh, Falls, N.Y.

En vente chez tous les Pharmaciens.

LYMAN, FILS & CIE, Montréal, P. Q., Agents généraux.

Québec, 25 février 1882—lan.

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CER-VEAU (Coryza).

CE remède d'un goût agréable est sous la forme d'une POUDRE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTIMS. Prix en gros \$2.00 la douzaine.

Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, c'est-à-dire se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA.

Québec, 29 avril 1882.

1882-PRINTEMPS-1882.

NOUVELLES IMPORTATIONS !

Nous prenons la liberté d'annoncer à nos pratiques et au public en général, que nous avons reçu un assortiment complet de marchandises d'épave et de fantaisie pour le printemps et l'été, savoir :

TAPIS, PRÉLARTS, RIDEAUX.

Tapis Bruxelles, Tapis Tapissierie, Bordures pour appareiller les Tapis, Bruxelles et Tapissierie, Tapis Impériaux, Tapis Ecossois, Tapis (Union), Tapis Tapissierie et laine pour escaliers, Tapis Bruxelles, Tapis Cocoa,

PRELARTS. Anglais, Américains, et Canadiens (de toute largeur). Prêt pour Escaliers (de toute largeur).

NATTES EN LAINE. Nattes en Bruxelles, Nattes en Tapissierie, Nattes en Cocoa, Nattes en Caoutchouc, Crumb Cloth (de toute largeur).

RIDEAUX EN POINT [au patron et à la verge] Mousseline à Rideaux [à la verge].

DAMAS DE SOIE Pour rideaux et couvertures de meubles. Repps de soie, pour rideaux et couvertures de meubles.

Nouvelles étoffes à Rideaux, laine et soie. Velours de couleurs et Crétonnes. [nouveau].

Tapis de table et de piano.

FRANGE DE LAINE (pour rideaux) Glants de laine, Pôles et corniches en cuivre et en noyer noir, Mains et ornements en cuivre, Baguette en cuivre [pour escaliers]

MIROIRS, MIROIRS De toutes dimensions pour corniches et trémaux Tables Jardinières, Etagères, etc., etc.

ORNEMENTS D'EGLISES. Châsses, Châsses, Dais, Croix, [pour ornements].

Damas soie [or et argent]. Frange [or et argent].

France soie [blanche et jaune] (Ganses for et argent). Galons soie [blancs et jaunes]. Dentelles [or et argent].

Paillettes et cannetilles, Glants [or et argent]. ENCENS, ETC., ETC.

—AUSI— Mérinos français [double] pour soutane, Bas d'aubes [au patron et à la verge].

Dentelles pour Bas d'aubes, Cordons d'aubes.

DÉPARTEMENT DES MESSIEURS Tweeds Ecossois, Anglais et Canadiens, Serge, Drap noir et Casimir, Capots Caoutchouc, Ulsters en tweed imperméables, Chemises blanches et couleurs, Coils, Cravates, Gants, Parapluies et Gannes, Chapeaux satin français, Chapeaux satin anglais, Chapeaux feutre noirs et couleurs, Bonnets écossois, Epinglettes, Boutons de fantaisie pour chemises.

DÉPARTEMENT DES DAMES Soies noires [gros grain]. Soies coul-urs [gros grain]. Soies brochées noires et couleurs, Satins merveilleux noirs et de couleurs, Satins moirés [de toutes nuances, Moires antiques, Ornements et garnitures, Etc., Etc., Etc.

PLUMES D'AUTRUCHE Blanches, noires et couleurs, Fleurs et Rubans de nouveauté, Franges soies noires et couleurs, Coils et Poignets, Fichus et Cravates.

TOILES A DRAP Toiles à oreillers, Toiles à nappes, Toiles à serviettes, Toiles à verres, Coton à drap, Coton à oreillers, Serviettes toile, coton, etc., etc., Couvre-pieds blancs et couleurs, Convertes blanches et couleurs, Matelas en laine, Matelas en crin.

GRAND ASSORTIMENT D'ETOFES POUR DEUIL, —TELLES QUE— Mérinos, Parmatans, Cachemires, Hopps, Tibbets, Canton Craps, Persian Cord, Etc., Etc.

CREPE DE COURTAUD. Parfumeries DE L. T. PIVER et de LUBIN, Etc., Etc. GANTS KID D'ALEXANDRE Valises, Portemanteaux, Etc.

N. B. Conditions faciles. Escompte au comptant QU'UN SEUL PRIX

Jos. Hamel & Freres 58, Rue Sous-le-Fort, No 62, COTE DE LA MONTAGNE, Québec, 29 avril 1882.

GRANDE REDUCTION

Vente sans réserve ! RABAIS EXTRAORDINAIRE !

Le soussigné, ayant décidé de faire de grandes améliorations dans son magasin durant l'hiver, profite du temps des affaires d'automne pour offrir un immense fonds de commerce à une réduction considérable, pour ne pas dire sans exemple et qui défile toute compétition.

C'est une occasion favorable pour les messieurs de clergé et les communautés religieuses qui désirent fonder des bibliothèques paroissiales, ou pour faire leur approvisionnement d'hiver. Je viens leur offrir tous les articles nécessaires à une fabrique :

Vins de Messe, Cierges, Encens, Registres, Ostensoirs, Calices, Ciboues, Encensoirs, Burettes, etc., etc.

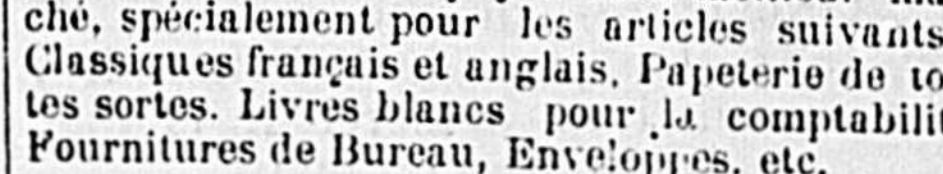
Ainsi que toutes sortes de : Bouquets pour autels, Papiers pour fleurs artificielles, Fleurs de toutes sortes, Apprêts pour fleurs

MM. les marchands et MM. les commissaires d'Écoles sont aussi invités à profiter de ce rabais exceptionnel et à venir faire chez moi leurs achats d'automne. Ils trouveront dans ma librairie tout ce qu'ils pourraient trouver dans n'importe quelle maison de commerce du même genre, avec l'assurance de payer bien meilleur marché, spécialement pour les articles suivants (Classiques français et anglais, Papeterie de toutes sortes. Livres blancs pour la comptabilité. Fournitures de Bureau, Enveloppes, etc.

Un Escompte de 10 pour 100 sera accordé en sus de la réduction générale sur tout achat fait au comptant.

J. A. LANGLAIS LIBRAIRE, 177, Rue Saint-Joseph, Québec. Québec, 25 octobre 1881.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DES TEMPS MODERNE



Les Pilules et Onguent Holloway !

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un pur inestimable.

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères. Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival. Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 12d., 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et po., et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'étiquette n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification. Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé : THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, Londres Québec, 2 novembre 1881—1 an.

CONDITIONS

—OU—

Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement EDITION QUOTIDIENNE.

Table with columns: CANADA, ETATS-UNIS, ANGLETERRE, FRANCE. Lists subscription rates for different regions.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :

Six lignes et au-dessous.....50 centimes Pour chaque insertion subséquente.....12 1/2

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centimes par ligne pour la première insertion, et de 5 centimes pour les insertions subséquentes.